

MEMBRES DE LA F3SCT PRESENTS

Syndicats :

- Mme Sanchez
- M. Babin

Administration :

- M. Devilliers

DEA :

- Mme Varoquier (DEA)
- M. Simon (DEA)
- M. Billot (DEA)
- M. Augiat (DEA)
- M. Deart (DEA-MA)
- M. Da Costa (DEA-victime)

Autres :

- Mme Boukercha (DRH)
- M. Mouette (CFA-QHSE)

COMPTE-RENDU

Descriptif de l'intervention

La victime, nouvel apprenti du secteur maintenance (2^{ème} jour de travail), devait percer un fer plat. Ainsi, M. Da Costa a fixé la pièce dans l'étau de la perceuse à colonne de l'atelier. La forme du fer, rectangulaire, ne présentait aucune difficulté au niveau de la fixation.

Au cours de cette opération, son maître d'apprentissage suivait l'intervention de son poste de travail situé à proximité du poste de la victime.

La victime, majeure au moment de l'accident, est titulaire d'un bac pro maintenance industrielle. Il a eu l'occasion d'utiliser ce type d'équipement au cours de son cursus.

Descriptif de l'accident

Au cours du perçage, la plaque s'est libérée de l'étau et a suivi le mouvement de rotation du foret (neuf). La main gauche de la victime est entrée en contact avec la plaque en mouvement occasionnant une plaie grave.

Aucun bruit ou échauffement n'a été constaté avant l'accident.

L'enquête n'a pas permis de déterminer les raisons du desserrage de la pièce : serrage insuffisant, desserrage lié à l'usure de l'étau, desserrage accidentel de la victime...

Dans un second temps, le groupe a relevé une anomalie dans la gestion de l'accident. Pour stopper le saignement, la victime a utilisé un chiffon « propre » posé sur l'établi. Cette pratique aurait pu conduire à une aggravation de la blessure compte tenu du niveau de propreté de l'établi.

L'alerte a été passée au SAMU. La victime a été transportée par un ambulancier privé missionné par le SAMU. Le processus d'alerte, compte tenu du nombre d'interlocuteurs dans la chaîne de transmission interne (atelier ⇔ pont bascule ⇔ SAMU), pourrait être amélioré.

Echanges

Les apprentis en CFA ou BTS ne sont pas des élèves, mais de jeunes agents en alternance, qui passent davantage de temps en « entreprise » qu'au centre de formation. En raison de leur inexpérience en milieu professionnel ou dans leur domaine d'apprentissage, des dispositions spécifiques sont prévues par la réglementation afin de mieux préserver leur santé et leur sécurité. Ainsi, la collectivité doit porter une attention toute particulière à l'accueil, l'intégration, la formation et aux instructions transmises.

Les échanges ont démontré une bonne volonté de l'équipe de vouloir bien faire mais le groupe de travail conclut sur la mise en évidence d'un manque de formalisme au sein de la collectivité. Nous avons pu identifier :

- L'absence de programmation d'une visite d'information et de prévention par le service santé au travail dans les 2 mois suivant la prise de poste.
- L'absence de traçabilité de la formation renforcée (risques spécifiques : machines-outils)
- Une dérive dans la transmission des instructions ou du savoir. Nous pouvons constater que la première formation sécurité (fiche accueil-cf annexe) est très dense pour garantir une bonne assimilation des informations. Une révision du référentiel est nécessaire.

Il a été également convenu qu'un temps de prise en main sur chaque machine, intégrant au minimum 2 ou 3 exercices pratiques avec présence obligatoire du maître d'apprentissage tout au long de l'exercice, étaient nécessaires pour valider le savoir-faire de l'apprenti (quel que soit son cursus).

De plus, à l'échelle de la collectivité, la rédaction d'un parcours d'intégration et de formation sécurité par métier sur une période de 12 mois pourrait être une plus value dans le suivi de la progression (check-list pour le maître d'apprentissage). Ces parcours devront notamment intégrer des temps « d'évaluation » pour confirmer la bonne compréhension des messages et les temps d'échange triparties (collectivité, centre de formation, apprenti) pour s'assurer du bon déroulement de l'apprentissage.

Le choix de la durée s'appuie sur les données statiques suivantes :

- 15 % des accidents graves surviennent au cours des 3 premiers mois suivant l'embauche
- 25 % des accidents concerne des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté

Propositions

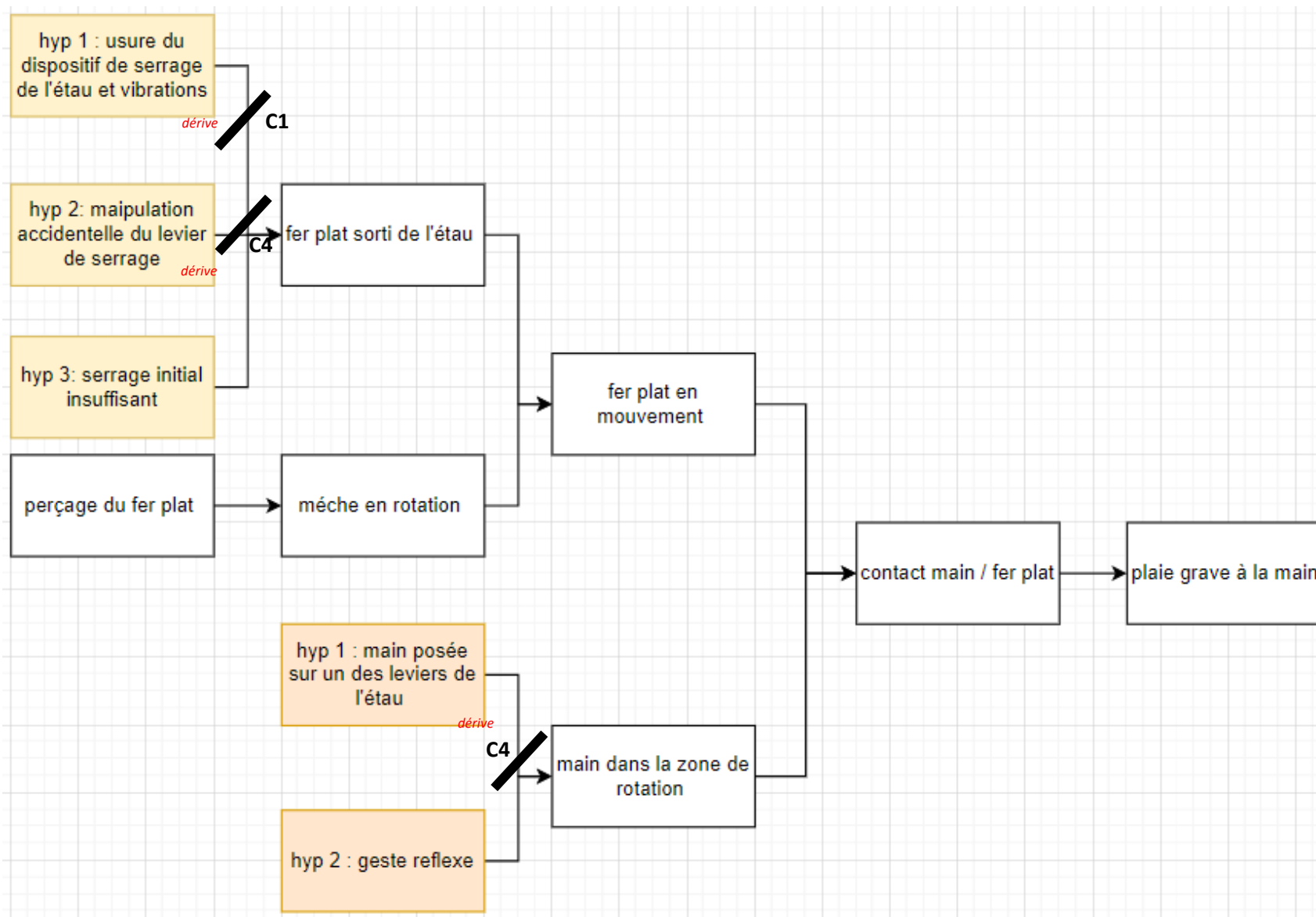
En se basant sur les 9 principes de prévention, le groupe de travail a identifié les mesures suivantes :

- Mesure correctrice n°1 (C1):** remplacer l'étai (*pilote DEA*)
- Mesure correctrice n°2 (C2):** placer dans l'atelier des kits saignement (boîte étanche, pansement américain ou tampon relais, des paires de gants jetables) pour limiter la contamination de la plaie (*pilote DEA*)
- Mesure correctrice n°3 (C3):** améliorer la signalétique pour faciliter la localisation de la trousse de secours depuis l'atelier. (*pilote DEA*) – *croix blanche sur carré fond vert*
- Mesure correctrice n°4 (C4):** formaliser et consigner la transmission des instructions et s'assurer de la bonne acquisition du savoir-faire. Ainsi, il est nécessaire de rédiger :
 - ⇒ les notices de poste par équipement (*pilote DEA*)
 - ⇒ des fiches de suivi pour les formations pratiques : machine-outil... (*pilote DEA*)
 - ⇒ des parcours d'intégration pour apprenti (*pilote DRH*)
- Mesure préventive n°1 (P1):** réévaluer les modalités de transmission de l'alerte (*pilote DEA*)
- Mesure préventive n°2 (P2):** créer un prérequis obligatoire de formation suivant la filière pour devenir maître d'apprentissage : SST, responsabilité du MA... (*pilote DRH*)
- Mesure préventive n°3 (P3):** réviser le référentiel « accueil sécurité STEP » (*pilote DEA*)

Annexes :

- Arbre des causes
- Relevé 5M
- Fiche d'accueil M. Da Costa

Arbre des causes



Accident (Nom/date): 3/09 -8h40

Assistant de prév: M Minet (excusé) / Mme Druart

Date du relevé: 12/09

Participants : Mme Varoquier, M Simon, M Billot, M Augiat, M Deart, Mme Boukercha, M Mouette

Milieu

Atelier – STEP DEA

Poste de travail perceuse à colonne

Eclairage artificiel

Méthode

Passé le SST et l'habilitation élect en octobre 2024

12h/sem en atelier (pratique et théorique)

Utilisation d'une perceuse à colonne intégrée au cursus

Tutorat (MA) – accueil sécurité général (STEP ou DEA)

Main d'œuvre

Victime : 18 ans titulaire d'un bac pro maintenance

Expérience sur machine en bac pro (pratique et théorique)

2 jours d'apprentissage en BTS maintenance

Les cours n'avaient pas débuté

Maître d'apprentissage : expérience > 3 ans – formation MA suivi (cfa – 2*1 jour) / non sst

Formation victime

Accueil sécurité STEP le 1/09/2024

Bac pro maintenance

Matériel

Tenue de travail / chaussure de sécurité/lunettes de protection /gants EN388 4121

Perceuse à colonne (foret neuf) fixé et table

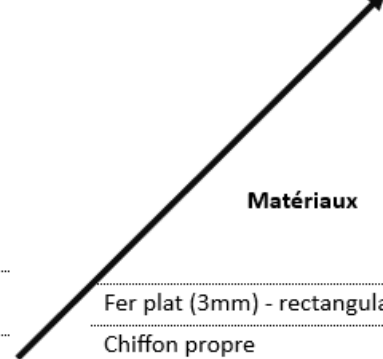
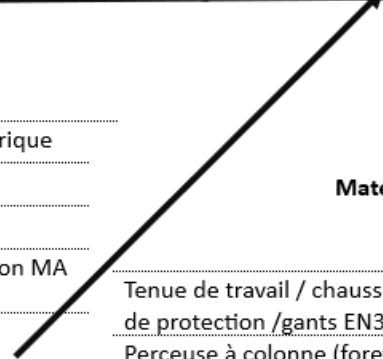
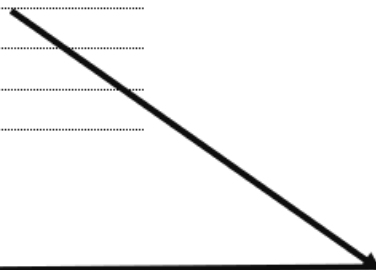
Etau serrage rapide

Perceuse avec carter et AU

Matériaux

Fer plat (3mm) - rectangulaire

Chiffon propre



Annexe 1

EAU DU GRAND REIMS	Formulaire	Page 1 sur 2
Fiche d'accueil		ENRE-1006 Version : 18 Du : 09/03/2023
Destinataire de l'information : <input type="checkbox"/> Agent D.E.A. <input type="checkbox"/> Stagiaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre <i>Apprenti</i>		
Nom et Prénom : <i>DA Costa - Raphael</i>		
Rappel des missions : <i>Apprenti electro mecanicien à l'atelier STAP</i>		
Environ 15j AVANT L'ARRIVEE - PREVOIR		
<input checked="" type="checkbox"/> Droits informatiques et applications métiers	<input checked="" type="checkbox"/> Dossier et sac d'accueil nouvel agent	
<input checked="" type="checkbox"/> Visite médicale et vaccinations	<input checked="" type="checkbox"/> Modifier les listes de diffusion	
<input checked="" type="checkbox"/> Compléter le listing nouvel agent "Formations et EPI"	<input checked="" type="checkbox"/> Besoin en badge accès bâtiment (C. Dupin / JM Roux / F Grammont) ²	
<input checked="" type="checkbox"/> Besoin en Clés ²		
A L'ARRIVEE de l'AGENT		
Compléter le listing nouvel agent "Formation" et l'envoyer à la DRH pour planification		
GENERALITES		
<input checked="" type="checkbox"/> Remettre les clés et/ou badge à l'agent et/ou clés de véhicule ²	<input checked="" type="checkbox"/> Stockage des données personnelles de l'agent ³	
<input checked="" type="checkbox"/> Prendre une photo et l'envoyer à WEBEAU et préciser si besoin d'une carte professionnelle (dans ce cas fournir le n° d'agent) ⁴		
<input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement général de la collectivité	<input checked="" type="checkbox"/> Présenter et compléter les éléments du dossier d'accueil	
<input checked="" type="checkbox"/> Lire et signer la fiche gestion des données personnelles	<input checked="" type="checkbox"/> Charte de conduite d'un véhicule de service	
<input checked="" type="checkbox"/> Ma GRH - congés, horaires...	<input checked="" type="checkbox"/> Serveur informatique (risque suppression, fichiers partagés...)	
<input checked="" type="checkbox"/> charte smartphone		
HYGIENE & SECURITE		
<input checked="" type="checkbox"/> Visite médicale et Vaccinations ¹ ?	<input checked="" type="checkbox"/> Accident de Travail	
<input checked="" type="checkbox"/> Registre de sécurité (rôle et emplacement)	<input checked="" type="checkbox"/> Mesures d'hygiène et de sécurité appliqués aux missions	
<input checked="" type="checkbox"/> Assistants de prévention : rôle et agents	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation DT DICT - AIPR	
<input checked="" type="checkbox"/> Evaluation des risques professionnels		
ENVIRONNEMENT		
<input checked="" type="checkbox"/> Vigilance pour la protection des ressources en eau	<input checked="" type="checkbox"/> Gestion intégrée des eaux pluviales urbaines - bons gestes rejets	
<input checked="" type="checkbox"/> Signaler tout impact environnemental	<input checked="" type="checkbox"/> Favoriser le recyclage (valorisation des déchets par tri sélectif)	
SUPPORTS D'INFORMATION PRESENTES		
<input checked="" type="checkbox"/> Livret d'intervention eau et assainissement	<input checked="" type="checkbox"/> Consignes d'évacuation en cas d'incendie	
<input checked="" type="checkbox"/> Procédures et documents opératoires	<input checked="" type="checkbox"/> Livret de poche pour intervention réseaux et releveurs	
<input checked="" type="checkbox"/> PPSPS	<input type="checkbox"/>	
Je soussigné <i>DA COSTA Raphael</i> , certifie avoir reçu les consignes utiles en matière d'hygiène, sécurité, qualité et environnement, et les informations cochées ci-dessus. J'ai signé le document "gestion des données personnelles des agents".		
Cette information m'a été transmise par M. <i>MINET F. Andonie</i>		le <i>12/09/2024</i>
Elle a été complétée d'une visite du site		le
<input checked="" type="checkbox"/> J'autorise <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas la Direction de l'Eau et de l'Assainissement à utiliser ma photo pour affichage dans les locaux, illustration des documents de communication externe, interne et / ou le site internet de l'eau.		
Signature de l'agent : <i>[Signature]</i>		date : <i>12/09/2024</i>

Les points surlignés ne paraissent pas essentiels pour garantir un accueil de sécurité efficace.